



Monsieur Yves du Sablon
Directeur des relations de travail
Direction des ressources humaines, Université de Montréal
7077, avenue du Parc, 5e étage
Montréal (Québec) H3N 1X7
relationstravail@drh.umontreal.ca

Par courriel

Objet : Dépôt de grief portant sur un retard de signature d'un contrat d'
_____ à l'unité _____

Monsieur,

Au cours de la session d'_____, l'unité _____ a embauché la personne salariée _____ afin d'assurer la fonction d'_____. La prestation de travail a débuté le _____. Or, le Syndicat a été informé que la personne salariée n'a pas signé son contrat avant le début de la prestation de travail. Cette pratique de l'Employeur contrevient à l'article 5.06 ainsi qu'à tout autre article s'y référant de la convention collective des auxiliaires d'enseignement, auxiliaires de recherches et assistants techniques étudiants du SÉSUM, ainsi qu'à ses obligations en vertu du Code du travail et à son obligation de bonne foi dans ses relations contractuelles ainsi qu'à toute obligation légale lui échouant.

Ainsi, le Syndicat demande à l'Employeur :

- De faire signer un contrat à la personne salariée dans les plus brefs délais.
- D'intervenir auprès de l'administration de l'unité _____ afin de faire cesser cette violation de la convention collective dans le futur.
- De verser un montant de (100) dollars à la personne salariée à titre de compensation pécuniaire.
- De verser un montant de (100) dollars au Fonds de justice sociale de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Nous vous invitons à agir rapidement.

Frédéric Dwyer-Samuel
Responsable des relations de travail
SÉSUM

La personne salariée

Signature

Signature

Date

Date

Adresse physique

3744 Jean-Brillant, bur. n° 390-17
Université de Montréal
Montréal (Québec)

Adresse postale

S.É.S.U.M.
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone

514-343-6111 n° 17312

Site internet

www.sesum.org

Adresse courriel

Remise des griefs :
convention@sesum.org
Toute autre question :
info@sesum.org